



AMBASSADE DE SUISSE
EN SUÈDE

111 82 STOCKHOLM 1, le 26 août 1976

Box 1237
Skeppsbron 20

STOCKHOLM,

11, Blasieholmstorg
Téléphone 23 15 50

Réf.: 101.0 - ~~HE~~/jt

Service économique et financier
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Visite en Suède de M. Ugo Sadis,
Conseiller d'Etat et Chef des
Départements de l'Instruction
et des Finances du Tessin

Jan	22	14c							
Feb									
Mar									
Apr									
May									
Jun									
Jul									
Aug									
Sep									
Oct									
Nov									
Dec									
EPD		27.08.76	17						
Ref.		A.C.H. Ser. III, 0							

Monsieur l'Ambassadeur,

Invité par l'Ambassade de Suède à Berne,
M. U. Sadis séjourne dans mon pays de résidence du
22 au 27 août 1976.

Le but de son voyage est de recueillir
des informations concernant en particulier l'en-
seignement et le système des taxations. Bien qu'il
n'en ait pas exprimé le désir, il a de plus été
reçu par le Gouverneur de la Banque Nationale de
Suède et a ensuite eu un entretien avec le Chef
du Département juridique de cette Institution.
D'emblée, ce dernier lui a fait part d'un problème
qui préoccupe la Banque Nationale et a demandé l'ai-
de des autorités suisses en ce domaine. Estimant que
cette question est de nature à vous intéresser, je
vous remets ci-joint la notice de dossier rédigée à
l'issue de ces entretiens par mon premier collabora-
teur qui y avait assisté.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

B. Turrettini
(B. Turrettini)

↓ Annexe mentionnée

- Copie est adressée à la Division du Commerce du
Département fédéral de l'économie publique, 3003
Berne, p.s.i.

Kopier

Eideg. Anberwahrung (Jen)
2.9.76 H G



NOTICE DE DOSSIER

Entretien de M. U. Sadis, Conseiller
d'Etat et Chef des Départements de
l'Instruction et des Finances du
Tessin auprès de la B.N. de Suède

Stockholm, le 24 août 1976

Etaient présents :

- M. Gustavson, Directeur du Département juridique de la B.N.;
- M. Linström, Directeur du Département du contrôle des changes de la B.N.;
- M. Söderberg, adjoint de M. Linström;
- M. Leche, Directeur auprès du Ministère de la Justice.

Objet : L'évasion fiscale préoccupe de plus en plus les autorités suédoises qui désirent examiner ce problème d'entente avec les autorités suisses. Il s'agit en particulier d'entreprises suédoises qui fondent en Suisse des sociétés dont le but principal est de leur permettre de frauder le fisc.

Question : Est-il possible d'obtenir en Suisse des renseignements concernant les déclarations d'impôts de ces sociétés ? Plus concrètement, pourrait-on envisager une collaboration régulière entre les autorités compétentes des deux pays, afin de pouvoir comparer par exemple les déclarations d'impôts faites en Suède et en Suisse par ce genre de sociétés ?

Résolution : Les Suédois ayant présenté un cas concret, M. Sadis suggère qu'un représentant de la

- 2 -

Banque Nationale expose ce problème à M. Locher, Directeur de l'administration fédérale des contributions. Il a été convenu que M. Söderberg, qui sera à Genève la semaine prochaine, prenne contact dès son arrivée en Suisse avec M. Locher à ce sujet. M. Sadis écrira à M. Locher une lettre d'introduction de M. Söderberg.

Remarque : Le cas concret qui sera soumis à M. Locher devrait éveiller notre intérêt car il tente à prouver que la déclaration d'impôts faite en Suisse par une filiale établie à Zoug d'une société suédoise est inférieure à celle faite auprès des autorités suédoises. Il s'agit par conséquent d'un cas où les Suédois veulent nous apporter la preuve qu'il est également dans notre intérêt de collaborer avec eux dans ce domaine.

Stockholm, le 26 août 1976

